

Notre référence : 2507 160

Le 5 goût 2025

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 8 juillet 2025, visant à obtenir des statistiques sur les collisions survenues entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mai 2025, à l'intersection de la rue Saint-Faustin et de la route 117 Nord, en incluant la date, le type d'accident (collision, capotage ou autre), le nombre de personnes impliquées et les numéros de dossier correspondant à chaque événement.

Nous vous transmettons ci-dessous les renseignements que nos systèmes d'information nous permettent d'extraire et que la Loi sur l'accès nous permet de vous communiquer, soit le nombre de dossiers de la Sûreté du Québec pour des collisions survenues à l'intersection visée.

NOMBRE DE DOSSIERS DE LA SURETÉ DU QUÉBEC POUR DES COLLISIONS SURVENUES					
À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 117 NORD ET DE LA RUE SAINT-FAUSTIN					
Nombre de dossiers	Année				
	2021	2022	2023	2024	2025*
Collision dommages matériels +2000\$	0	1	0	1	0
Collision dommages matériels -2000\$	0	1	0	0	0

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2025-07-16

*Veuillez prendre note que les données pour l'année 2025 couvrent uniquement la période s'étalant du 2025-01-01 au 2025-05-31. Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons également émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives, puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Cependant, nous ne pouvons vous fournir les données pour l'ensemble de la période visée. En effet, selon le calendrier de conservation en vigueur à la Sûreté du Québec, certaines des données liées à ce type d'événements ont une durée de conservation qui est terminée. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être considérées comme complètes et représentatives, puisque plusieurs dossiers ont été détruits (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

En ce qui concerne le nombre de personnes impliquées et s'il s'agit d'un capotage ou autre, nous ne pouvons vous transmettre les renseignements demandés, puisque ces données ne sont pas compilées dans nos systèmes d'information (article 1 de la Loi sur l'accès).

Étant donné les limites de nos systèmes d'information pour l'extraction de ces données, nous vous invitons à faire une demande d'accès à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), qui serait susceptible de détenir ce type d'informations :

Me Nathalie Jacques
Directrice du Bureau de l'accès à l'information et
de la protection des renseignements personnels
333, boul. Jean-Lesage, local N-6-45, C.P. 19
600, succ. Terminus
Québec (QC) G1K 8J6
Tél.: 418 528-4338

acces.information.PRP@saaq.gouv.gc.ca

Finalement, nous ne pouvons vous fournir les numéros de dossiers correspondant à chaque événement, puisque ces derniers constituent un renseignement personnel ne pouvant vous être communiqué sans le consentement des personnes impliquées, en raison des articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès*. La *Loi sur l'accès* prévoit en effet qu'un renseignement personnel est confidentiel, sauf si sa divulgation est autorisée par la personne concernée.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.gc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels